



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« **REMPORTEZ VOTRE E-INVITATION
POUR LE SALON NAUTIC DE PARIS** »



1- ORGANISATEUR

Ce jeu est organisé par la Communauté de communes Granville Terre & Mer, 197 avenue des Vendéens, 50400 Granville.

2- DATES DU JEU-CONCOURS

Les dates du jeu-concours sont fixées du jeudi 30 novembre 2017 à 17 h 30 au lundi 4 décembre 2017 à 17 h.

3- OBJET DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours a pour objectif de remporter deux e-invitations [1 e-invitation par gagnant] au salon Nautic [Salon Nautique international de Paris] qui se déroule du 2 décembre 2017 au 10 décembre 2017 au Paris Expo, Porte de Versailles, 75015 Paris.

4- MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu-concours, il suffit au participant de se rendre sur la publication de la page Facebook de la Communauté de communes Granville Terre & Mer www.facebook.com/CC.GranvilleTerreEtMer, de cliquer sur lien de renvoi vers une page dédiée sur site internet www.granville-terre-mer.fr, ou de s'y rendre directement, de compléter attentivement le formulaire de participation et de l'envoyer via le bouton prévu

Tél. 02 33 91 38 60

Mail : communication@granville-terre-mer.fr



à cet effet, avant le lundi 4 décembre 2017 à 17 h.

La participation au jeu-concours est limitée à un seul bulletin électronique par personne [même nom et même adresse postale].

Elle est libre, gratuite, sans obligation d'achat et ouverte à toute personne physique résident en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation, agents de la Communauté de communes Granville Terre & Mer et leur famille.

Toute personne mineure participant au jeu-concours s'engage à le faire sous le contrôle et avec le consentement de son représentant légal. La Communauté de communes Granville Terre & Mer se réserve le droit de procéder à toute vérification de cette autorisation pendant le jeu-concours, notamment lors de l'envoi de l'e-invitation, et pourra, le cas échéant, annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne la validerait pas.

La Communauté de communes Granville Terre & Mer ne pourra être tenue responsable si les coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques du participant sont erronées ou si le ou les gagnants sont injoignables ou indisponibles.

Dans le cas où la Communauté de communes Granville Terre & Mer recevrait plus d'inscriptions qu'il n'y a de lots disponibles, elle procédera à un tirage au sort. Ce dernier sera effectué de manière aléatoire parmi les bulletins informatiques de participation dument complétés reçus.

Les gagnants recevront leur e-invitation par voie électronique. Aucun message ne sera adressé aux personnes n'ayant pas été tirées au sort.

La participation à ce jeu-concours implique de la part des participants, l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de ce dernier.

5- DESCRIPTION DES LOTS

Les lots à remporter via le jeu-concours sont les suivants :

- 1 e-invitation par personne tirée au sort [dans la limite totale de 2 e-invitations] au salon Nautic [Salon Nautique international de Paris] pour une journée, à utiliser le jour souhaité entre le mardi 5 décembre 2017 et le dimanche 10 décembre 2017 [Ouverture du salon tous les jours de 10 h à 19 h, nocturne jusqu'à 22 h le vendredi 8 décembre] d'une valeur unitaire de 13€ [tarif e-billet].

Les participants, gagnants ou perdants, acceptent la description du lot telle que mentionnée, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre-valeur en espèces.

6- UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Les gagnants autorisent la Communauté de communes Granville Terre & Mer, organisatrice du jeu-concours, à publier leur nom et à les utiliser pour toute action promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette publication n'ouvre d'autres droits que le prix remporté. Cette autorisation ne vaut que pour le présent jeu-concours.

7- MODIFICATION OU ANNULATION

La Communauté de communes Granville Terre & Mer se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu-concours. Sa responsabilité ne serait engagée si quelques cas fortuits ou de forces majeures imposaient quelque modification au présent jeu-concours.

L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification[s] caractérisée[s].

8- DROIT DE RECTIFICATION

Les données nominatives des participants enregistrées dans le cadre de ce jeu-concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, tous les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles en s'adressant à :

Communauté de communes Granville Terre & Mer
197, avenue des Vendéens
50400 Granville
Email : communication@granville-terre-mer.fr

Les participants ont également la possibilité, pour toute modification légitime, de s'opposer au traitement des données les concernant.

9- DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur le site de Communauté de communes Granville Terre & Mer : www.granville-terre-mer.fr.